

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 5 Décembre 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 23

Affichage du compte rendu intégral

en date du 16 Décembre 2019

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le **12** du mois de **Décembre** à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-044

Attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2020 à
l'Association Initiative Pays de Martigues
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs.

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DELAHAYE**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Françoise **EYNAUD**, M. Emmanuel **FOUQUART**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Robert **OLIVE**, Mme Patricia **PEDINIELLI**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Virginie **PEPE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

M. Marc **DEPAGNE** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **GIOVANELLI**

M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

Mme Rose-Marie **QUAGLIATA** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **ALIPHAT**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Françoise **EYNAUD** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'il met en place en direction de la population, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Dans ce cadre, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a conclu en date du 20 mars 2019 avec l'association Initiative Pays de Martigues une convention pluriannuelle d'objectifs précisant les soutiens apportés aux actions entreprises dans le domaine du développement économique, et notamment la réalisation de la mission suivante :

- Informer, conseiller, accompagner et octroyer des prêts d'honneur aux dirigeants et futurs dirigeants d'entreprise et mobiliser les autres dispositifs de soutien aux TPE sur le territoire du Pays de Martigues.

En effet, l'Association Initiative Pays de Martigues (IPM) a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens et de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Dans le cadre de son activité, IPM soutient les porteurs de projet par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie, un accompagnement, un parrainage d'un cadre ou chef d'entreprise bénévole et un suivi technique personnalisé.

IPM contribue également à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE et PME, tels que le dispositif Mon Projet d'Entreprise ou ARDAN.

Sur l'année 2018, l'Association Initiative Pays de Martigues a validé en comité 25 dossiers ayant un financement engagé, ce qui a permis de créer 46 emplois. IPM joue un rôle dans la dynamisation des centres villes avec en 2018, 40% des projets financés qui concernent des implantations de centre-ville.

Par délibération n°2019-006 du 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a approuvé pour 2019 l'octroi à l'association d'une subvention de fonctionnement global d'un montant de 106 000€.

En parallèle, du fonctionnement global de l'association, IPM sollicite pour l'année 2020, une subvention spécifique relative au pilotage du démarrage du Pôle entrepreneurial du Pays de Martigues. Celui-ci hébergera notamment les associations GEOEB et COSENS.

Pour effectuer ses missions et le pilotage de ce pôle entrepreneurial, l'association sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2020.

Par délibérations du Conseil de la Métropole n°HN157-28/04/16/CM du 28 avril 2016 et n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions sont décidées par les Conseils de Territoire dans l'exercice des compétences qui leur ont été déléguées par le Conseil de la Métropole. En conséquence, il appartient au Conseil de Territoire du Pays de Martigues de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à cette association pour l'exercice 2020.

Afin de permettre à l'Association Initiative Pays de Martigues de poursuivre ses missions, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 111 000 euros au titre de l'exercice 2020, réparti de la manière suivante :

- 106 000€ sur du fonctionnement global,
- 5 000€ sur du fonctionnement spécifique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM en date du 7 Avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et financier
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations,

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaires Rapporteur,

Considérant :

- Que l'association souhaite poursuivre ses actions entreprises dans le domaine du développement économique ;
- Qu'elle sollicite le Conseil de Territoire du Pays de Martigues pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2020 ;
- Que le Conseil de Territoire du Pays de Martigues entend répondre favorablement à cette demande.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 111 000 € à l'association Initiative Pays de Martigues au titre de l'année 2020.

Article 2 : Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'objectifs du 20 mars 2019 entre l'Association Initiative Pays de Martigues et le Conseil de Territoire du Pays de Martigues relatif à l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2020.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique B370-Nature 65748-Fonction 62.

La présente subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Etats Spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 4:

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**